



Défense européenne

La lettre d'EuroDéfense-France

N°42 – Juin 2013

Case 44-1 place Joffre, 75007 PARIS SP07- Tel/Fax 01 44 42 42 15 - E-mail : eurodefense-france@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Jean-Paul Perruche - Rédacteur en chef : Françoise Lépine

L'Europe de la défense face à ses besoins capacitaires

**Journée du 18 avril
2013 des Présidents
du réseau
EURODEFENSE**

Par Jean Rannou

Visite de MBDA le matin

Séminaire à l'Ecole
militaire l'après-midi

Voir pages 2 à 4

A la recherche d'une stratégie renovée pour l'Union européenne en Arctique

Par Aurélien Seguin
& Jean-Marc Renucci (GCA,
2S)

Voir page 7

Petit-déjeuner autour de M. Arnaud DANJEAN

Les difficultés de l'Europe de la
Défense

Voir page 8

EDITORIAL

AUTREMENT DIT...

La Défense européenne ne va pas bien ! L'assertion est de notoriété en ces temps de crise financière et de doutes sur le futur de la construction européenne. Mais en fait, qu'est-ce qui ne va pas ? Essentiellement nos nations, dont de plus en plus de ressortissants semblent espérer la solution à leurs problèmes par le repli sur soi dans un monde appelé à rester ouvert et globalisé (car les autres continents n'ont aucun intérêt à revenir en arrière). S'agissant de leur défense, il est évident depuis longtemps que la plupart des pays européens n'ont plus la capacité (ni l'ambition) d'en assurer la responsabilité à leur niveau, ni même d'exercer une influence sur les affaires du monde par la puissance militaire. Tout juste peuvent-ils s'en donner l'illusion en participant « a minima » à des coalitions internationales. Deux pays, le Royaume-Uni et la France peuvent encore y prétendre, mais de moins en moins et pour combien de temps ? Les derniers Livres Blancs britannique et français illustrent bien la difficulté de rester une puissance globale lorsque les moyens se réduisent inexorablement.

Depuis l'après-deuxième guerre mondiale, la sécurité européenne a été garantie par les Etats-Unis à travers l'Alliance atlantique, car l'Europe était le centre de gravité de leurs intérêts stratégiques. Ce n'est manifestement plus le cas et les Européens sont fortement encouragés par les dirigeants américains à prendre le relais de leur sécurité.

L'Europe de la défense, bien que mentionnée comme l'un des objectifs stratégiques clé de la construction européenne dès le traité de Maastricht, est restée au stade embryonnaire, à cause d'un manque évident d'appétence de ses Etats trop heureux de « ne pas faire duplication avec l'Otan » et d'entretenir, quelques temps encore, l'illusion d'une souveraineté de plus en plus grignotée. Les récentes crises de Libye et du Sahel (Mali) ont bien montré les types d'intervention que les Européens devraient être capables d'assurer par eux-mêmes dans l'avenir, mais aussi leurs limites capacitaires alarmantes. Or la situation économique en Europe ne laisse guère d'espoir d'amélioration des budgets de défense nationaux à court et moyen termes. Le regroupement des forces européennes est donc la seule voie possible pour éviter un déclin assuré et les vulnérabilités qui en découlent. Il reste à se mettre d'accord sur la nature et les formes de ce regroupement.

Le mode coopératif intergouvernemental a révélé ses limites depuis la nuit des temps : il fonctionne selon la conjonction d'intérêts nationaux toujours fluctuants entre un nombre limité de pays. Les formats changent au gré des circonstances et les récentes crises l'ont bien illustré.

Seul un modèle d'intégration est susceptible d'apporter à une défense européenne l'unité de vision, la capacité de décision et d'action et les moyens nécessaires pour faire face dans la durée, aux défis de ce temps.

Autrement dit, le choix est clair. Si l'on veut parler d'une défense européenne celle-ci ne peut être qu'intégrée et dirigée au niveau européen. Sinon, il faut se contenter de parler de défenses nationales dont les coopérations peuvent éventuellement servir à la défense de l'Union européenne. C'est toute la différence d'ambition qui existe entre une Coopération Structurée Permanente dont le potentiel reste inexploité et les coopérations renforcées, prévues par le traité de Lisbonne. Avec une certaine similitude avec la monnaie unique, la seule question qui vaille est donc de savoir comment aller vers une défense européenne intégrée, car si l'UE ne s'intègre pas elle se défera ! Souhaitons que les prochains débats du Conseil européen de décembre 2013 n'éludent pas cette question.

GCA (2S) Jean Paul Perruche
Président d'EuroDéfense-France

L'Europe de la défense face à ses besoins capacitaires

Journée du 18 avril 2013 des Présidents du réseau EURODEFENSE

Suite de la page 1

Visite de MBDA le matin

Les Présidents d'EURODEFENSE ont été remarquablement accueillis chez MBDA, au Plessis Robinson, par M Olivier Martin, Secrétaire général, et par l'Amiral (2S) Jean-Pierre Tiffou, conseiller du Président. Le programme comportait une présentation de la société MBDA avec un point sur le modèle européen MBDA et les enjeux européens en 2013. La présentation a été suivie d'une visite et d'un déjeuner très convivial auquel ont participé plusieurs responsables de la société.

Séminaire à l'Ecole militaire l'après-midi

Après un mot d'accueil du Président Jean-Paul Perruche, le séminaire « **L'Europe de la défense face à ses besoins capacitaires** » a été ouvert par Monsieur le Sénateur Jean-Louis Carrère, Président de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des forces armées du Sénat.

Monsieur le Député Yves Fromion a animé la première table ronde consacrée à « *l'harmonisation des besoins opérationnels européens* ». Le manque d'harmonisation continue d'être un frein à la coopération. Comment sortir de cette situation ? Quatre intervenants ont répondu à cette question : l'Ingénieur général de l'armement Patrick Bellouard, Directeur de l'OCCAR jusqu'en mars 2013, membre d'EuroDéfense, le Général de division Dominique-Jean Pinel, adjoint au Sous-chef plans de l'EMA, le Général (2S) Stéphane Abrial, Supreme Allied commander transformation (ACT) de 2009 à 2012, Directeur général délégué de SAFRAN, Madame Claude-France Arnould, Directeur exécutif de l'Agence européenne de défense (AED).

La deuxième table ronde « *comment promouvoir/développer la coopération industrielle européenne ?* », animée par Jean Rannou, a rassemblé Messieurs Philippe Coq, Directeur adjoint d'EADS, Affaires publiques France, Patrick Boissier, Président directeur général de DCNS et Hervé Multon, Directeur général adjoint de THALES, qui ont présenté chacun leur position et leurs propositions. Puis François Géleznikoff, Directeur des armes nucléaires, CEA/Direction des applications militaires, a expliqué la mise en œuvre concrète d'une coopération scientifique illustrée par l'exemple franco-britannique dans le nucléaire militaire.

Tous les industriels qui ont participé au séminaire sont membres d'EuroDéfense-France : DCNS, EADS, SAFRAN, THALES, de même que le CEA/DAM, MBDA et le GIFAS.

Synthèse du séminaire

Dans son intervention, le Président Jean-Louis Carrère a fermement défendu la défense européenne qui est, selon lui, la seule voie pour l'Europe. Le séminaire d'EuroDéfense porte dès lors sur un sujet essentiel, celui des capacités militaires. Si rien n'est fait dans ce domaine, l'Europe est menacée d'un véritable déclassement stratégique. C'est d'un véritable « sursaut » national et européen dont nous avons besoin. Mais pour aller vers cette Europe de la défense, chacun doit d'abord veiller à préserver ses propres capacités en maintenant son effort de défense. C'est la démarche engagée par la commission des Affaires étrangères et de la Défense du Sénat. Dans l'optique du Conseil européen de décembre 2013, le Président Jean-Louis Carrère a proposé une feuille de route définissant les priorités qui devraient guider notre action ainsi que notre démarche vis-à-vis de nos partenaires. En conclusion, il a remercié le réseau EURODEFENSE de son engagement au service de l'Europe et l'a vivement encouragé à poursuivre dans la même voie.

Première table ronde : l'harmonisation des besoins opérationnels.

Le Député Yves Fromion a insisté sur les avancées permises par le Traité de Lisbonne, avancées dont l'Europe n'a pas encore pleinement tiré parti, c'est en particulier le cas de la coopération structurée permanente (CSP). Les conditions sont ainsi réunies pour qu'une véritable « Europe de la défense » se mette en marche. La question est en réalité celle de la volonté politique et des moyens qu'elle veut bien s'accorder. Il faut sortir de la résignation ambiante, rassembler les énergies et, au lieu de remettre en cause les structures et de critiquer les actions entreprises à Bruxelles, utiliser les moyens institutionnels et les compétences qui existent pour construire effectivement l'Europe de la défense. Ces moyens sont de grande qualité, c'est le cas de l'AED et l'OCCAR, comme d'ailleurs de l'OTAN, mais ils fonctionnent d'autant mieux qu'ils sont soutenus par les institutions nationales.

Le manque d'harmonisation des besoins opérationnels a souvent été présenté comme un frein, voire un obstacle à la réalisation de programmes communs en Europe. Afin de remédier à cette situation, les Etats ont notamment créé l'OCCAR et l'AED qui, avec l'OTAN, jouent désormais un rôle clé dans cette démarche.

Vu de l'OCCAR, l'harmonisation des besoins, en s'appuyant sur des technologies suffisamment matures, est le prérequis mais elle ne suffit pas. Il faut également remplacer le juste retour industriel par un équilibre global sur la durée et désigner un maître d'œuvre solide pour chaque programme. Quand l'harmonisation des besoins a fait défaut, les bénéfices de la coopération n'ont pas été ceux que l'on pouvait escompter, comme par exemple pour le Véhicule blindé à roue Boxer et les frégates multi missions FREMM. En revanche, l'A 400M a rassemblé au départ l'essentiel des conditions pour réussir, en particulier l'harmonisation des besoins opérationnels au bon niveau, il va être un succès opérationnel et industriel. Il ne faut plus recuser les coopérations au motif qu'elles n'ont pas toujours bien fonctionné jusqu'à présent, mais s'efforcer de réunir les conditions pour qu'elles fonctionnent mieux à l'avenir.

Suite page 3

L'Europe de la défense face à ses besoins capacitaires

Suite de la page 2

L'AED cherche à réaliser des choses concrètes et visibles afin d'enclencher un cercle vertueux qui redonne confiance aux nations. Deux voies complémentaires, qui intéressent de nombreux pays membres, sont privilégiées pour aboutir à l'harmonisation des besoins, les coopérations opérationnelles (flotte de transport, surveillance maritime, formations communes,...) et les programmes en coopération (Avions ravitailleurs, véhicule terrestre téléguidé, reconnaissance, hôpitaux de campagne...). Ces actions de « Pooling and sharing » débouchent sur un retour d'expérience commun et une vision prospective partagée, tant opérationnelle que technologique. Cette démarche pragmatique a également permis à l'AED d'élaborer un Code de conduite pour la mise en œuvre du « Pooling and sharing » par lequel les pays s'engagent à envisager une coopération européenne avant de lancer un nouveau projet en national. Le Conseil européen de décembre sera l'occasion d'acter toutes ces avancées et d'assigner, à partir de là, des objectifs plus ambitieux.

Au sein de l'OTAN, l'élaboration des capacités militaires requiert un processus qui court sur 4 ans et dans lequel l'ACT exprime les besoins opérationnels. A cette fin, il vient de renforcer son dialogue avec les industries de défense, y compris les PME, en partageant avec elles la vision du futur de l'OTAN dans une approche transparente et ouverte. Il s'agit de la prospective opérationnelle comme de la prospective technologique, mais aussi des questions de délais et de coûts, l'idée étant d'aboutir ensemble, opérationnels et industriels, à de meilleurs produits, répondant mieux aux besoins et aux attentes des utilisateurs. Dans ce cadre, l'objectif de la « Smart defense », qui n'est pas une initiative américaine comme on l'entend souvent, est de soutenir l'industrie européenne avec l'ambition de promouvoir les intérêts européens. C'est également un véritable levier pour la promotion de la défense européenne puisque les pays de l'UE qui contribuent à des projets dans le cadre de la « Smart defense » créent, du même coup, des capacités militaires utiles à l'Europe.

Quelle que soit la qualité des actions conduites par les structures européennes et l'OTAN, le rôle des Etats reste au cœur du processus d'harmonisation des besoins opérationnels car au départ de toute coopération, il y a une volonté politique commune qui suppose de partager des intérêts, de vouloir travailler ensemble et savoir résoudre les questions de souveraineté qui ne manquent pas de se poser. Cette harmonisation ne va pas de soi quand on sait que l'expression initiale des besoins militaires par les états-majors, l'EMA en France, peut varier sensiblement d'un pays à l'autre du fait de finalités opérationnelles, de calendriers ou d'ambitions différentes. De façon pragmatique, si on veut aboutir à une meilleure harmonisation des besoins, il y a une logique à commencer en bilatéral, puis à élargir à ceux qui sont intéressés. Dans ce cadre, il faut des structures formelles de coopérations entre pays, au niveau européen avec l'AED et l'OCCAR, mais aussi avec l'OTAN. Enfin, si les enjeux industriels ne sont pas à négliger tout au long du processus de coopération, il ne faut cependant pas perdre de vue que le but reste de satisfaire les besoins opérationnels des armées.

Deuxième table ronde : comment développer/promouvoir la coopération industrielle européenne ? et visite de MBDA

Dès lors que l'on va vers une meilleure harmonisation des besoins, il faut porter l'effort sur l'organisation des coopérations industrielles afin qu'elles fonctionnent encore mieux, en sachant que le marché de défense reste très différent du marché civil. Si dans le domaine civil, la coopération peut être impulsée par des intérêts industriels partagés, dans celui de la défense la volonté des Etats reste la base de tout accord. EADS, THALES et DCNS représentent trois cas différents par leur nature et par leur expérience de la coopération. Le rapprochement entre le CEA/DAM et son homologue britannique ouvre de nouvelles perspectives dans un domaine très sensible. Enfin, MBDA est un exemple de bonne pratique qui peut servir d'exemple en Europe.

Bien que son activité soit essentiellement orientée vers les marchés civils - environ 80% - du fait du poids d'AIRBUS, le groupe EADS est fortement impliqué dans les programmes de défense puisque ces derniers contribuent pour 12 milliards d'euros à son chiffre d'affaires, ce qui en fait le premier acteur européen du secteur. Dans le cas d'EADS, la coopération industrielle au sein de sociétés intégrées, AIRBUS et AIRBUS military, ASTRIUM, EUROCOPTER et CASSIDIAN est une réussite indiscutable. De nombreux succès de niveau mondial sont là pour en témoigner : A320, A380, ARIANE V, satellites, Eurofighter, hélicoptères..., et maintenant l'A400M. Aucun pays n'aurait pu conduire seul ces grands programmes. Au bilan, EADS a plus que doublé son chiffre d'affaires entre 2000 et 2012 et créé plus de 35 000 emplois industriels en Europe. Chacun des pays où est installé EADS a bénéficié de la création de milliers d'emplois de haute valeur, élargi ses marchés, amélioré sa balance commerciale et acquis un portefeuille de technologies de premier rang mondial. EADS va continuer de la même manière à créer de la valeur et des emplois en Europe.

THALES conçoit des grands systèmes numériques dans la défense, la sécurité et l'aérospatial. Cette activité couvre des métiers très différents mais utilise des technologies et des architectures semblables. THALES est en conséquence très intégrée, ce qui influe fortement sur ses modèles de coopération. Le modèle le plus abouti est la spécialisation des acteurs dans un pays mais il faut alors accepter un certain degré d'interdépendance. Appliqué aux radars de défense aérienne avec les Pays Bas, ce modèle a permis à THALES de progresser du troisième au premier rang mondial. Le même fonctionne avec l'Allemagne pour les communications tactiques PR4G. En revanche, dans le cas des sonars des SNLE, des capacités de conception ont été maintenues au niveau national. La « Joint-Venture » est un modèle en général moins abouti bien que le plus beau succès en matière de coopération industrielle soit la JV CFM 56 mise sur pied par General Electric et SAFRAN.

Suite page 4

L'Europe de la défense face à ses besoins capacitaires

Suite de la page 3

THALES a créé une JV avec Finmeccanica dans le spatial où chaque société garde la maîtrise de son entité. ThalesRaytheonSystems est une JV 50/50 avec une société américaine. Etant donné le secteur d'activité de THALES, toutes les coopérations soulèvent la question du partage des technologies sensibles.

Le secteur naval militaire reste éclaté en Europe avec une quinzaine d'acteurs et un chiffre d'affaires de 8 milliards d'euros. Dans ce contexte, DCNS cherche à satisfaire le marché national mais aussi à exporter or, la situation va se compliquer puisque la demande intérieure va continuer de se réduire en Europe alors que la concurrence à l'exportation va se durcir avec l'arrivée des Américains, des Chinois et des Sud-Coréens. Cet état des lieux est inquiétant au moment où l'activité maritime va connaître un essor sans précédent et ouvrir de nouvelles perspectives aux sociétés telles que DCNS : exploitation des ressources marines et production d'énergie en mer, sécurité des installations industrielles et des routes maritimes. C'est une chance historique pour l'Europe et la France si on sait rassembler les compétences, mais cela ne se fera pas sans une volonté politique et une volonté industrielle fortes, capables de lever des obstacles qui sont sur la route. L'industrie navale ne se consolide pas naturellement car elle est restée une industrie de souveraineté. Les organisations industrielles européennes du secteur sont différentes. La main d'œuvre est concentrée géographiquement car il faut travailler à bord. Enfin, il n'y a pas de grand programme pour fédérer les intérêts et donner l'élan comme cela a été le cas dans l'aéronautique et le spatial.

La création d'une installation d'essai commune entre le CEA/DAM et son homologue britannique illustre ce qui peut être fait dans un domaine de souveraineté très sensible. Une telle coopération n'était pas envisageable sans une décision politique commune, le Traité franco-britannique, et une conjonction de facteurs favorables : un besoin scientifique et opérationnel identique, des calendriers très proches, un intérêt économique partagé et des compétences similaires. Etant donné la nature du sujet, ces conditions n'étaient cependant pas suffisantes. Il a fallu s'assurer qu'une seule installation pouvait satisfaire les besoins en expérimentations des deux parties, avec des exigences de sûreté et de sécurité partagées, ainsi que la garantie de confidentialité des expériences. En outre, l'installation commune d'essai étant construite en France, un centre de R&D commun, en appui de la première, sera mis sur pied en Grande Bretagne.

La coopération obéit à la règle de partage 50/50, sa mise sur pied et son fonctionnement sont pilotés par une organisation conjointe, semblable à ce qui se fait dans le cas d'une joint-venture industrielle. Sa réussite va certes reposer sur la capacité à faire converger des systèmes différents de décision, de gestion de programme et de financement, mais plus encore sur la confiance entre les équipes scientifiques appelées à travailler sur la même installation.

Le cas MBDA

Créée en 2001 sous forme d'une société intégrée à trois composantes, France, Royaume-Uni et Italie, MBDA a été rejointe en 2006 par MBDA Allemagne et en 2010 par MBDA Espagne (quelques personnes pour le moment). Elle s'est également implantée aux Etats-Unis.

MBDA s'est bâtie autour de programmes communs, notamment le missile de croisière Stormshadow/SCALP, le missile air-air Meteor et la famille de missiles surface air Aster. C'est la première compagnie européenne intégrée dans le secteur de la défense, elle compte près de 10 000 personnes et produit toute la gamme des missiles tactiques concourant à la supériorité aérienne, à la supériorité à la mer et à l'engagement sur le champ de bataille. Elle élargit désormais son activité à la défense antimissile balistique avec le système SAMP T.

Le processus de construction de MBDA est illustratif de ce qui peut être fait et des étapes successives à franchir après des premières coopérations «ad hoc». 1996-2006 a été une phase de consolidation de l'industrie européenne qui a abouti à une société MBDA à direction intégrée mais avec des entités opérationnelles nationales disposant de leurs propres sous-traitants. Depuis 2006, MBDA a vécu une phase d'intégration de ses activités opérationnelles et de ses processus industriels mais en conservant des sous-traitants nationaux et une autonomie nationale. 2013 voit le démarrage de la phase de spécialisation - One MBDA - entre la France et la Royaume Uni afin d'augmenter la compétitivité par suppression des redondances. 6 centres ont ainsi été spécialisés et regroupent dans un pays toutes les compétences relatives à un domaine, 4 sont « partagés » (« *federated* ») et deux restent purement nationaux. Cette évolution Etats-majors et DGA du côté français, pour harmoniser les capacités militaires, les échanges technologiques, les règles d'exportation, les actions commerciales, la propriété intellectuelle ainsi que tout l'encadrement juridique.

Il n'y a que des bénéfices à attendre de la formule One MBDA en termes de performances et de compétitivité. Il faut maintenant qu'elle marche pour devenir un modèle pour l'Europe.

Conclusion

L'harmonisation des besoins opérationnels est désormais ressentie partout comme un pré-requis au succès des coopérations industrielles de défense. Il apparaît cependant que les institutions européennes, comme celles de l'OTAN, ne sont pas pleinement utilisées à cette fin par les pays membres. Cette situation est paradoxale dans le cas de la France qui assure la direction d'un grand nombre d'entre elles.

La mise en route des coopérations industrielles requiert d'autres conditions favorables, parfois difficiles à réunir dans le domaine de la défense. L'expérience montre en particulier que les grandes réussites, militaires et civiles, ont toutes été bâties autour de programmes communs or, il n'y a aujourd'hui que très peu de nouveaux programmes de défense en Europe.

Jean Rannou

Compte rendu de l'Assemblée générale

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le 4 avril à l'Ecole militaire.

Dans son rapport moral le président a présenté l'activité de l'association pour l'année 2012 :

* **Deux séminaires internationaux** de haut niveau, l'un sur le bilan des réalisations concrètes de la PSDC depuis le traité de Maastricht et l'autre sur la problématique des technologies de souveraineté dans la mutualisation capacitaire en Europe.

* **La publication de plusieurs études :**

o les causes et les remèdes de la désindustrialisation dans le secteur de la défense,

o Quelles perspectives pour une coopération UE-Russie en matière de défense ?

o Pour une rationalisation des structures de planification et de conduite opérationnelle de l'UE.

* **L'organisation de deux réunions de travail** du Réseau EURODEFENSE (13 états membres de l'UE représentés) en Roumanie et en Espagne sur les thèmes d'actualité de la PSDC.

* La publication de quatre Lettres d'information trimestrielles.

* **L'organisation de petits déjeuners** autour de personnalités ou d'experts nationaux et internationaux reconnus (élus, responsables de l'administration et des entreprises).

* **L'animation d'un stand** permanent lors de l'exposition EUROATORY.

Des contacts réguliers sont entretenus par EuroDéfense-France avec les députés et sénateurs membres des Commissions de Défense de l'Assemblée et du Sénat.

Le Président a animé le petit déjeuner débat consacré à la défense européenne lors de l'Université d'été de la Défense à Brest en septembre 2012 et a été sollicité pour récidiver en septembre 2013.

En outre deux nouveaux **groupes de travail** ont été créés à la fin de l'année 2012 :

* **Réflexions sur l'Arctique** : Il est présidé par Aurélien Seguin et le Général Renucci. Un déplacement à Bruxelles est prévu avec des rencontres organisées par la Représentation française auprès de l'UE.

* **Stratégie maritime européenne** : DCNS contribue au groupe de travail. Un contact avec les responsables de ce domaine à l'UE est en cours.

L'activité internationale a été soutenue par les échanges au sein de groupes de travail européens pour la préparation de plusieurs rapports sur les sujets suivants : Le bassin Méditerranéen, le développement de la PSDC, le Marché Européen des Equipements de Défense et la BITD, et la Cyber sécurité.

Par ailleurs le rapport du trésorier a montré que malgré de graves diminutions des cotisations et subventions, notamment des partenaires industriels, les sévères mesures d'économies mises en place ont permis de stabiliser à peu près le bilan.

Enfin le président a fait un exposé très complet sur la situation de l'Europe de la Défense et le général de Kermabon, Conseiller défense au sein du SEAE à Bruxelles, a fait le point des réflexions dans le domaine des structures de gestion de crises de l'UE.

STRATEGIE MARITIME EUROPEENNE

La mondialisation en cours a de fortes implications dans le domaine maritime. L'Europe, cap occidental du continent eurasiatique, est bordée de nombreuses mers et est héritière de fortes cultures maritimes. Les nations maritimes membres de l'UE ont une responsabilité commune de sécurité maritime pour l'UE, car la mer est par nature internationale au-delà des eaux côtières, ce qui implique une coordination des Etats riverains.

Cette mondialisation entraîne une forte croissance des activités maritimes : hubs maritimes, rivalités des industries navales, transport maritime, ressources pétrolières, ressources halieutiques, énergies off-shore... En outre on constate une forte croissance des activités illégales en mer : immigration illégale, trafics de drogues, d'armes et de personnes humaines, piraterie, pêches illégales, menace terroriste sur les installations côtières et off-shore.

Pour faire face à ces enjeux l'UE a mis en place des politiques par secteurs confiées à diverses agences orientées vers l'économie, l'environnement et la sécurité, et du fait de l'existence de l'Alliance atlantique il n'y a pas de continuité entre les exigences de défense et de sécurité.

La sécurité est fondée sur la surveillance des approches maritimes qui nécessite la mise en place de systèmes d'information internationaux, ce qui est en cours de réalisation au niveau de l'UE avec le projet CISE (Common Information Sharing Environment).

La défense de l'Europe, dans le cadre de l'OTAN, nécessite une défense antimissile balistique qui doit avoir une composante navale. Un autre aspect de la défense est la lutte antiterroriste et les interventions extérieures qui font appel à des capacités navales militaires (Libye, Mali). Le besoin de synergie entre défense et sécurité s'impose donc et l'approfondissement des liens entre UE et Alliance atlantique est un enjeu majeur.

Dans le domaine de l'acquisition des capacités maritimes, il faut organiser l'industrie des constructions navales en créant les conditions favorisant les coopérations européennes et des regroupements de capacités pléthoriques.

En conclusion, une stratégie maritime européenne doit être globale. Outre les aspects économiques de la politique maritime intégrée de l'UE, elle doit inclure la dimension sécuritaire pour les opérations de police en mer et la surveillance des approches, mais aussi une dimension défense, notamment du fait que l'UE utilise souvent des bâtiments militaires pour des missions de la PSDC.

Les recommandations pratiques pour la promotion d'une stratégie maritime européenne peuvent se présenter ainsi : Contribuer à la sécurité du domaine maritime mondial, s'appuyer sur les actuelles stratégies par bassin (Baltique, Méditerranée,...) , coordonner les agences maritimes de l'UE entre elles et avec les administrations des Etats-Membres, coordonner la participation des Etats-Membres dans les organisations internationales, et faciliter l'acquisition des capacités en coopération.

.Gilles Combarieu

La relance de l'Europe de la défense

Dans le prolongement de leur précédent rapport d'information (N°536), « *L'Europe de la défense à la veille du Livre Blanc* », les Rapporteurs, MM Pueyo et Fromion, dressent ici un état des lieux critique d'une Europe de la défense qui n'a pas encore pleinement tiré parti des avancées permises par le Traité de Lisbonne, et proposent des pistes de progressions institutionnelles.

Des instances multiples qui cherchent encore leur place, des outils remarquables mais mal utilisés :

La HR, malgré sa triple casquette et son droit d'initiative, n'a pas répondu aux attentes.

Le SEAE, pourtant véritable service diplomatique de l'UE, avec une administration centrale et des services extérieurs, comptant environ 3600 agents, n'a pas reçu l'impulsion nécessaire.

Persévérer dans l'approche globale, permettant cohérence et efficacité

Une multiplicité d'acteurs, de structures et d'experts, représentant nécessairement un frein à leur propre efficacité (RELEX, COPS, RP, RMF, CMUE, EMUE, CPCC, CMPD, CIVCOM, GPM, QG nationaux etc.)

Clarifier et rationaliser

Des forces multinationales à fort potentiel mais qui ne sont pas ou mal utilisées (Eurocorps, BFA).

Mettre ces forces multinationales en lien avec l'EMUE afin de faciliter leur emploi sous bannière européenne.

Des missions PSDC à inscrire clairement dans le cadre d'une approche globale de prévention des conflits :

Les missions militaires (EUTM Mali, EUFOR-Lybie, ATALANTA, EUTM Somalia, EUFOR Althéa en Bosnie) : les dépenses afférentes sont à la charge des EM, principe à peine atténué par le mécanisme Athéna (qui ne couvre qu'environ 10% du coût total).

L'approche globale devrait être davantage mise en évidence pour mieux emporter l'adhésion des EM et bénéficier de possibles financements communautaires.

Les missions civiles (dont une dizaine en cours) : l'UE s'inscrit dans une approche de prévention des conflits. Mais ces missions souffrent d'un manque criant de moyens humains et techniques => diminution significative de la contribution FR, des postes budgétés PSDC mais non pourvus etc.

A l'heure où la FR prône la relance de l'Europe de la défense, elle ne peut plus se permettre ce désengagement si elle veut rester crédible.

L'UE pourrait faire davantage appel à l'instrument de stabilité créé en 2007 (2Md€ 2007-2013).

Des coopérations capacitaires, industrielles et technologiques à soutenir :

Les **coopérations capacitaires** doivent être encouragées, à l'image des coopérations **aériennes** (EATC, EURAC, GAE, EATF, ainsi que celles dans le domaine de la formation) qui sont un succès. La souplesse est nécessaire.

Poursuivre les mutualisations, efficaces dans un contexte budgétaire contraint.

Renforcer la coopération EATC et placer des « escadres européennes » sous un même commandement.

La **coopération maritime** (EUROMARFOR dont l'opération Atalanta) se fera grâce à des coopérations bilatérales ou trilatérales (force commune franco-britannique, projet de drones sous-marins sous égide de l'AED à 13 pays).

Les **coopérations terrestres** se font essentiellement en bilatéral. Les groupements tactiques de l'UE n'ont jamais été déployés et sont restés un instrument virtuel.

Les **coopérations spatiales** (MUSIS, GALILEO, ORFEO) couvrent un large champ. Le Centre satellitaire de l'UE ne devrait plus dépendre d'achat d'images américaines et pourrait être davantage utilisé par les EM.

Les **coopérations industrielles et technologiques** doivent s'appuyer sur l'AED dont les compétences se sont élargies aux aspects industriels et commerciaux depuis Lisbonne. La FR devrait encourager la Pologne à accepter une vraie coopération entre MBDA et BUMAR.

Ne pas faire de coupes budgétaires sur les projets de « pooling and sharing » engagés, notamment MRTT.

Faire converger les besoins capacitaires et efforts budgétaires des EM afin de lancer de nouveaux programmes en coopération.

Réformer les règles de propriété intellectuelle de l'AED

La Coopération Structurée Permanente (CSP) est le cadre idéal pour relancer l'Europe de la Défense :

La CSP est l'innovation la plus ambitieuse de Lisbonne. C'est un **réservoir de capacités nationales**, mises à disposition par les EM, sans aucune perte de souveraineté. L'UE peut, sauf opposition, y puiser avec flexibilité pour ses missions.

Un dispositif **souple** : ouvert à tout EM sans limite de taille, aucune obligation budgétaire, pas d'effet d'entraînement automatique d'un EM dans une opération UE.

Faire de la CSP un stimulant de la BITDE

Utiliser plus largement les « actions préparatoires » pour un financement sur budget de l'UE

Le Conseil européen de décembre 2013 consacré à la Défense est une fenêtre d'opportunité à saisir.

A la recherche d'une stratégie rénovée pour l'Union européenne en Arctique

Par Aurélien Seguin
& Jean-Marc Renucci (GCA, 2S)

Le réchauffement climatique laisse entrevoir des évolutions sensibles, notamment dans les domaines énergétiques et économiques, et ce à plus forte raison en Arctique. Délimité selon les contours du cercle éponyme, ce dernier occupe une position singulière. Certaines hypothèses envisagent en effet une fonte complète de la banquise estivale d'ici à 2020¹, provoquant par là même l'apparition pérenne d'un nouvel espace maritime promesse de révolution pour le commerce mondial et d'une nouvelle ère pour l'exploitation des ressources naturelles.

Fort de ses 14 millions de km² d'océan, du cinquième des ressources minérales de la planète, doté d'un potentiel estimé à 90 milliards de barils et de ressources halieutiques prometteuses, ce nouveau carrefour stratégique d'une planète qui se réchauffe n'a pas manqué de générer intérêt et spéculations depuis plusieurs années. Ces hypothétiques ressources sont d'autant plus convoitées que déjà aujourd'hui nos sociétés consomment en 8 mois ce que la planète est capable de produire en un an¹ ; les gisements espérés représenteraient alors de nouveaux relais de croissance. Néanmoins, les ressources identifiées demeurent difficilement exploitables, techniquement et économiquement parlant. En raison de leur qualité inégale (22% sont liquides et 78% sont solides) et des conditions météorologiques, les coûts d'exploitation des gisements de gaz sont aujourd'hui élevés, de 1.5 à 2 fois le coût de financement de projets similaires au Texas. Cependant, l'apparition de ce nouvel espace maritime ouvrirait également la voie à une autre exploitation commerciale, celle des routes maritimes, à l'image de la Route du Nord Est (RNE), également dénommée « *sevmorput* », et déjà partiellement exploitée.

Pour autant, il est intéressant de noter qu'il n'y a pas de comparaison possible entre un Antarctique continental préservé, entouré d'océans, et un Arctique océanique, entouré de continents, le vouant à l'exploitation. En effet, à la différence de l'Antarctique, l'Arctique n'est protégé par aucun traité international dédié puisque la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982¹ règlemente aujourd'hui tous les espaces maritimes de la planète, et donc à l'océan arctique. De plus, d'autres règles de droit international sont venues compléter cette convention, notamment en matière environnementale, dotant en définitive l'Arctique d'une gouvernance bien établie dont l'entité la plus caractéristique est le Conseil Arctique.

Il s'agit d'une organisation intergouvernementale de coopération composée des huit « Etats arctiques », à savoir le Canada, les Etats-Unis, la Russie, la Norvège, l'Islande et pour ce qui nous concerne, trois membres de l'Union Européenne que sont le Danemark, la Suède et la Finlande. L'Union européenne a donc un intérêt naturel et alors légitime à s'intéresser et à participer à la gouvernance de l'Arctique. C'est la raison pour laquelle elle brigue le poste d'observateur permanent au Conseil Arctique, un statut qui lui a été une nouvelle fois refusé en 2013. C'est regrettable car, plus que le rôle octroyé par ce statut, celui-ci lui permettrait à l'Union d'affirmer dans cette région son rôle d'acteur diplomatique global et lui reconnaîtrait également une légitimité d'interagir dans ces problématiques.

La gouvernance établie a également permis d'endiguer les risques conflictuels dans la région par le dialogue. Les zones économiques exclusives, les plateaux continentaux et les frontières terrestres ne font plus aujourd'hui l'objet de différends internationaux dont l'évolution serait susceptible de venir troubler la quiétude d'une zone en définitive largement pacifiée.

Cependant, le renforcement des présences militaires russe et canadienne pourrait, selon certains observateurs, mettre en péril cet équilibre pacifique. A ce sujet, la question d'une militarisation de l'arctique est souvent évoquée. Celle-ci n'est cependant pas souhaitée par le Secrétaire général de l'OTAN qui a déclaré ne pas y être favorable¹. On peut légitimement se demander quel intérêt il y aurait à user de la force alors que le droit a produit ses effets structurants et qu'aucun territoire n'est aujourd'hui disputé.

Il faut néanmoins reconnaître à la Russie sa volonté bien marquée de jouer un rôle actif dans la dynamisation et l'exploitation de la région, au point d'être prête à dépenser 35 milliards de dollars dans la construction d'infrastructures. Ce volontarisme trouve ses racines dans l'histoire, puisque dès 1932 la Russie a administré la RNE et s'est efforcée de la rendre navigable. Son exploitation a perduré durant la guerre froide mais elle connaît un regain depuis 2008 avec l'ouverture de la route au transit maritime international. La commande récente de six nouveaux brise-glace lourds, livrables d'ici 2020, et la diminution du prix de location de ces bâtiments, désormais fixée à 5 dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD) la tonne contre 30 USD la tonne en 1996, illustrent les ambitions nourries par la Russie. Développer le trafic maritime de la RNE c'est à la fois développer des territoires aujourd'hui enclavés mais également contrôler le trafic transitant par ses eaux. Paradoxalement, cela démontre que les enjeux de l'Arctique ne sont peut-être pas là où on les attend, rappelant à cette occasion, qu'une politique de rayonnement peut revêtir bien des aspects.

Acteur légitime de la région, l'Union européenne, en tant qu'entité politique, a tout intérêt à se préoccuper de l'évolution de sa façade nord afin de développer des technologies d'avenir et préserver son environnement. Les différents textes¹ publiés par l'Union témoignent de cet attrait et de cette volonté de se saisir de la question Arctique. Il reste cependant à élaborer une véritable stratégie, cohérente et globale pour mieux discuter avec les autres acteurs de la zone et ceux y portant une attention croissante, telle la Chine.

L'Union européenne a objectivement un rôle à jouer dans l'Arctique, sur des problématiques et des enjeux moins apparents que ceux habituellement présentés aux lecteurs attentifs mais qui nécessitent tout autant un positionnement stratégique accompagné d'une diplomatie proactive. Il s'agirait alors de faire de l'Arctique un espace maritime prospère dans un environnement préservé, cela sous l'impulsion d'une gouvernance multipolaire rationalisée.

Ce sont ces pistes que le Groupe de travail EuroDéfense-France s'attache à dégager et à promouvoir, afin que l'Union européenne joue pleinement sa partition dans le concert des Nations de cette ultime frontière septentrionale.

¹ Projections d'ArcticNet, Université de Laval, Canada.

² Estimation du Global Footprint Network – 2012.

³ Entrée en vigueur le 16 novembre 1994.

⁴ Déclaration faite le 27 mars 2013 à l'occasion d'une visioconférence entre Bruxelles et Moscou. L'information a été reprise par l'agence russe Ria Novosti.

Petit-déjeuner autour de M. Arnaud DANJEAN

DEPUTE EUROPEEN, Président de la sous-commission « Sécurité et Défense » au Parlement Européen
COMPTE-RENDU (à partir des notes prises par EuroDéfense)

Depuis 2010, date d'entrée en vigueur pleine et entière du Traité de Lisbonne, le climat européen s'est clairement détérioré, et la situation de crise économique et sociale rejailit naturellement sur les questions de sécurité et de défense. Si l'activité de l'UE en la matière reste soutenue, avec une quinzaine de missions civiles (Géorgie, Kosovo, Corne de l'Afrique...) et d'opérations militaires (Somalie, mali, anti-piraterie...) déployées, ce "rythme de croisière" ne peut pas masquer les profondes lacunes qui minent l'Europe de la Défense aujourd'hui.

En premier, on peut clairement constater une absence de volonté politique pour faire face aux défis qui s'imposent à l'Europe. Ces trois dernières années, l'Union Européenne a été confrontée à deux crises majeures : la crise en Libye et celle au Mali. Même si les pays européens sont capables de projeter rapidement des forces militaires sur des théâtres variés, des faiblesses matérielles se sont rapidement révélées dans au moins trois domaines : transport, logistique, renseignement. Mais au-delà des manques capacitaires, identifiés depuis longtemps, ces crises récentes dans l'environnement proche du continent européen ont mis en évidence la difficulté des institutions européennes, et des Etats-Membres, dont on ne peut éluder la responsabilité, à concevoir et mettre en oeuvre une action collective rapide.

Pourtant les défis sont nombreux et notamment:

- **désengagement progressif des USA** : avec l'annonce du nouveau « pivot asiatique », les USA ont clairement annoncé une nouvelle posture stratégique pour les vingt prochaines années. La priorité américaine n'est plus concentrée autour de l'Europe (Afrique et Moyen-Orient inclus) mais en Asie.
- **multiplication des conflits au voisinage européen** : ces dix dernières années ont été marquées par une recrudescence des crises aux portes de l'Europe (Libye, Syrie, Maghreb, Sahel...)

Or la crise que traversent les Etats-membres de l'Union européenne depuis cinq ans pèse durement et durablement sur l'effort de défense. Seule l'Allemagne affiche depuis deux ans un budget en hausse, mais cette tendance reste assez marginale en Europe, et l'effort capacitaire allemand ne se traduit pas forcément par un effort opérationnel concomitant. Mais le plus grave selon M. DANJEAN est le fait que les sujets de défense ne constituent pas une priorité, tant pour les citoyens que pour les responsables politiques, alors même qu'il en va de notre sécurité.

Un exemple flagrant de ce désintérêt pour la « chose militaire » : Au dernier conseil européen informel sur la défense à Dublin en février 2013, seuls 8 ministres de la Défense européens sur les 27 Etats-membres étaient présents. Par ailleurs, la Haute Représentante pour les relations extérieures, Catherine ASHTON, était absente. C'est le Secrétaire-Général de l'OTAN qui était là, à une réunion européenne chez un pays neutre !

Face à ce peu de dynamisme, les responsables européens vantent la doctrine du « *pooling and sharing* » (mutualisation et partage). Il s'agit d'un concept et d'un slogan séduisants, mais qui demeure, selon M. DANJEAN, largement une coquille vide. Aujourd'hui les Etats peinent à faire sortir un code de bonne conduite obligeant ces derniers à effectuer plus d'efforts dans ce sens.

Toujours selon l'intervenant, ce sont moins les institutions bruxelloises qui posent problème que les Etats-membres par leur manque de volontarisme. Il faut en effet toujours rappeler que les responsabilités ultimes en matière de défense reviennent aux Etats. Or, on ne peut que constater que manque d'appétence des Etats européens. Y compris ceux qui prônent par ailleurs une plus grande intégration politique européenne, comme l'Allemagne. Berlin reste relativement en retrait sur les questions de défense européenne, en accordant toujours sa priorité absolue à l'OTAN, comme le souligne très justement le rapport Védrine portant sur le bilan de la réintégration française de l'OTAN (novembre 2012).

Dans ce contexte, l'argument de « *la relance de l'Europe de la Défense* » prôné par le gouvernement français résonne comme une pieuse incantation qui ne sera pas suivie d'effets. L'intervenant craint d'ailleurs que le Sommet de Décembre qui a explicitement prévu de traiter de la question ne débouche que sur quelques déclarations péremptoires sans contenu concret. Les pays européens d'ailleurs ne parlent pas de la même chose quand ils traitent d'Europe de la Défense : quand la France appelle à un partage du fardeau dans son intervention au Mali, les pays centre et est-européens se focalisent sur la voisinage ex-soviétique de l'UE... La perception de la menace varie beaucoup selon les Etats. Or la priorité est-elle la lutte contre le terrorisme dans le Sahel ou la protection des frontières contre une menace russe ? Selon l'intervenant, il est à craindre que, sans être confrontés directement (otages, attentats...) à des menaces venant du Sud, de nombreux pays européens ne perçoivent pas les intérêts stratégiques majeurs qui semblent pourtant se concentrer sur le flanc Sud / Sud-Est de l'Europe.

Par ailleurs, selon l'intervenant, les discussions entre Chefs d'Etat sur ce sujet ne sont pas à la hauteur des enjeux. Au lieu de se mettre d'accord sur la définition d'une stratégie commune (fixation des zones prioritaires d'intervention notamment), ils dialoguent sur des détails certes importants mais trop techniques (achats des avions ravitailleurs par ex) qui relèveraient logiquement des ministres de la Défense.

Ce constat est d'autant plus décevant et inquiétant que Mme ASHTON ne fait pas preuve d'un grand volontarisme sur ces questions. Sa frilosité la pousse même à une forme d'autocensure lorsqu'elle anticipe des réticences de certains Etats, alors qu'elle devrait jouer un rôle d'impulsion.

EuroDéfense-France Délégation

Commissaire- colonel Claude Thérêt - Marie Laure Damas

Tél/Fax : 01 44 42 42 15**Adresse postale** : EuroDéfense-France - Case 44 - 1, place Joffre - 75700 PARIS SP 07**Courriel** : eurodefense-france@wanadoo.fr